



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier;

1. **Que** lors de la séance publique du 2 juillet 2013, le conseil municipal de Rivière-Ouelle, a adopté le **« règlement numéro 2013-3 concernant l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la Municipalité de Rivière-Ouelle »**.
2. **Que** ledit règlement est en vigueur depuis le 5 juillet 2013;
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 106, rue de l'Église à Rivière-Ouelle, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 5^{ième} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2013.

Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier